



Question sur la possibilite d une adoption

Par **stephanie**, le **25/09/2008** à **16:16**

mere d une petite fille nee le 16/02/2005 , son geniteur l a reconnu lorsqu elle avait 3 mois et a perdu l autorite parentale de maniere juridique un an apres .Ma fille a toujours porte mon nom . Le pere a ete condamne a verser une pension alimentaire qu il n a jamais payée malgre un recours aupres de la caf . Je vis actuellement en concubinage avec une personne qui eleve ma fille à mes cotes et subvient a ses besoins .. Le geniteur de ma fille ne l a pas revu depuis 2 ans et n a donne aucun signe de vie.. Je m 'interroge sur la possibilite que mon concubin ai le droit d adopter ma fille et/ou de la reconnaitre s il le souhaite .il y a t il des modalites , a cette possibilite? si oui lesquelles ? Merci de bien vouloir me renseigner par rapport a cela et d avance merci stephanie